



HAL
open science

Licence Sciences pour la santé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Sciences pour la santé. 2017, Université de Picardie Jules Verne - UPJV. hceres-02027080

HAL Id: hceres-02027080

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027080>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Sciences pour la santé

Université de Picardie Jules Vernes

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences de la santé, du sport et du médicament

Établissement déposant : U Amiens- Université de Picardie Jules Vernes -UPJV

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Cette formation, licence *Sciences pour la santé* (SPS), s'inscrit dans le contexte global de l'enseignement du domaine *Sciences technologie-santé*, dispensé au sein des unités de formation et de recherche (UFR) de médecine de l'université de Picardie Jules Verne (UPJV) .

Trois parcours types, qui correspondent à des objectifs et des débouchés bien identifiés, sont enseignés à l'institut d'ingénierie de la santé (2IS, UFR de médecine) de l'université de l'UPJV :

- *Biologie humaine technologie santé* (BHTS),
- *Santé sécurité environnement* (SSE),
- *Physiothérapie rééducation réadaptation* (PRR).

La licence SPS est accessible aux étudiants scientifiques, inscrits en première année de licence (L1) *Sciences de la vie et de la terre* (SVT) de l'UFR des sciences, qui offre un tronc commun à toutes les mentions de l'UFR de sciences et aux étudiants de première année commune aux études de santé (PACES) en réorientation.

La licence SPS a pour objectif principal d'apporter des connaissances pluridisciplinaires relatives à la biologie humaine et les technologies liées à la santé permettant une poursuite d'étude au niveau master.

Un des objectifs important poursuivi au cours des trois années d'études est la connaissance du milieu de la recherche et/ ou professionnel, développée par la pratique de stages.

Analyse

Objectifs

L'institut d'ingénierie de la santé (2IS) est un département de l'UFR de médecine dont l'objectif est de former des étudiants de cursus scientifique et technique à différents champs d'intervention dans le domaine de la santé.

La licence *Sciences pour la santé* (SPS) propose trois parcours type : 1°) *Biologie humaine technologie santé* (BHTS), *Santé sécurité-environnement* (SSE), *Physiothérapie-rééducation-réadaptation* (PRR). Les objectifs scientifiques et professionnels spécifiques des différents parcours sont bien présentés. La licence SPS a pour objectif principal d'apporter des connaissances pluridisciplinaires relatives à la biologie humaine et les technologies liées à la santé permettant la poursuite d'études en master. Les compétences visées ont globalement pour objectif de sensibiliser les étudiants aux métiers de la recherche et de leur permettre un accès à des spécialités de master. Les compétences au niveau de la troisième année (L3) dans les différents parcours-type sont bien identifiées pour la poursuite dans les masters dédiés à ces spécialités.

En revanche, les objectifs professionnels en sortie de L3, même s'ils sont rares, sont insuffisamment identifiés.

Organisation
<p>La première année de licence (L1) de la licence <i>Sciences pour la santé</i> est mutualisée avec la licence <i>Sciences de la vie et de la terre</i> (SVT) de l'UFR des sciences, et se déroule à l'UFR des sciences. Les enseignements de la L1 SPS sont organisés sous la forme d'un tronc commun avec la L1 préparatoire à la mention SVT ; la spécialisation en licence SPS se fait par le choix d'unités d'enseignement (UE) optionnelles au semestre 1 et au semestre 2.</p> <p>Les enseignements de L1 sont majoritairement dispensés sous forme de cours magistraux et travaux dirigés (TD) et, en nombre trop limité, de travaux pratiques (TP).</p> <p>C'est à partir de la deuxième année (L2) que sont proposés les parcours type de la licence SPS : BHTS et PRR. Les enseignements ont lieu à l'IS, UFR de médecine, à l'UFR de sciences et au sein d'instituts de formations du CHU pour les parcours BHTS et PRR.</p> <p>La troisième année de licence (L3), les trois parcours sont différenciés : BHTS, SSE et PRR. Les enseignements s'effectuent sur les différents sites.</p> <p>L'évolution dans chacune des spécialités est pertinente en regard du programme de formation proposé et des différentes options. Toutefois, il est à noter le manque d'enseignement pratique dans chacune des spécialités, tant au niveau L2 que L3.</p> <p>L'UE initiation aux outils ressources est obligatoire mais sans European credits transfer system (ECTS) associés.</p> <p>L'enseignement multi-site se centre sur Amiens et a l'avantage de mettre les étudiants en contact avec des laboratoires de recherche et l'hôpital, mais ceci a parfois pour inconvénient le manque de communication de l'équipe enseignante.</p> <p>Pour le parcours PRR l'accès est ouvert au niveau de la deuxième année (L2) après validation de la première année commune aux études de santé (PACES), de la L1 sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) et réussite au concours de l'institut de formation de masso-kinésithérapie (IFMK).</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le positionnement local de La licence SPS est bien argumenté, notamment avec la mutualisation de la L1 avec l'UFR de SVT et la complémentarité de l'offre de formation dans les années ultérieures avec les établissements du domaine sciences-technologie-santé. Cette licence est bien positionnée dans l'offre de l'université, inscrite dans le champ « sciences de la santé, du sport et du médicament » avec une ouverture sur les masters de l'université et les masters nationaux pour les 3 parcours.</p> <p>Une bonne coopération de l'université et du CHU permet de fortes interactions scientifiques et pédagogiques.</p> <p>Le partenariat avec les écoles paramédicales, l'institut de formation masso-kinésithérapie (IFMK) pour le parcours PRR, et l'institution de formation de techniciens de laboratoire médical (IFTLM) renforce les liens avec le CHU d'Amiens et contribue à « l'universitarisation » des professions de santé.</p> <p>Le positionnement national est peu renseigné, tant pour la comparaison avec d'autres universités que pour l'origine des étudiants de la licence SPS.</p> <p>L'adossement au milieu socio-économique est bien renseigné. Toutefois, l'utilisation d'acronymes non définis en diminue la visibilité de la portée de la formation.</p> <p>La licence SPS est adossée à 11 laboratoires de recherche, ainsi qu'à des centres d'expertise et de plate-forme techniques ce qui lui permet d'être intégrée aux contextes et aux enjeux socio-économiques.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique présente une diversité quant à la provenance de ses représentants puisqu'elle est composée d'enseignants-chercheurs de l'UFR sciences, de l'UFR médecine (licence BHTS) ; de l'UFR pharmacie (L3 SSE), du directeur de l'IFMK (parcours-type PRR) ; des professionnels vacataires du monde socio-économique et des plateformes technologiques interviennent dans les enseignements de la formation, à hauteur de 10% pour la filière BHTS et de 40% pour le parcours type SSE. Toutefois, ni le document, ni l'annexe ne renseignent précisément l'implication de ces intervenants extérieurs dans les UE spécifiques, ni pour quelle filière spécifique de la licence SPS.</p> <p>Le conseil pédagogique composé des responsables des parcours-type, se réunit chaque semestre pour évaluer le fonctionnement de chaque parcours-type en absence de représentant des étudiants.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs des primo-entrant en L1 ont augmenté significativement passant de 160 (2011-2012) à 240 (2015-2016). Cependant, le taux d'abandon en L1 est important (de 40 à 47%), et peut être expliqué par la réorientation d'étudiants vers les concours des métiers de la santé. En effet, les étudiants de la première année commune aux études de santé (PACES) et certains primo-entrant souhaitent renforcer leurs connaissances en biologie, physiologie, mathématiques, chimie et physique pour préparer les concours d'infirmier(e)s ou encore de techniciens de laboratoire. De ce fait, le taux d'admission en L2 est faible 39%.</p> <p>En L2 le taux de réussite moyen sur les 5 dernières années est de 82 %. Le taux d'admis en L3 dans le parcours BHTS varie de 69% à 90%, selon les années. A partir du L2, certains étudiants s'orientent vers la L3 SSE (environ 10 à 13 par an)</p>

<p>et quelques-uns préfèrent poursuivre en licence professionnelle, comme additifs alimentaires de l'UFR de pharmacie. Le taux de réussite en L3 BHTS est de 90%. Le taux de réussite en L3 dans le parcours SSE est de 95 % à 100 %. Le taux de réussite en L3 dans le parcours PRR est de 77% à 92%.</p> <p>La majorité des étudiants issus des L3 SPS des parcours-types poursuivent dans les masters du pôle santé de l'UPJV (48%) mais aussi dans d'autres régions (46 %) et à l'étranger (6%).</p> <p>Pour le parcours PRR, le recrutement en L2 est lié à un numerus clausus. On note jusqu'à 40% de redoublement de L2 PRR, probablement dû à un relâchement de la part des étudiants après le concours PACES.</p> <p>Les étudiants de L3 PRR poursuivent en master ingénierie de la rééducation, du handicap et de la performance motrice (IRHPM) de l'UPJV.</p> <p>Concernant le parcours-type BHTS, le suivi sur 5 ans de l'avenir à n+1 des étudiants ayant obtenus la L3 montre que 92 % poursuivent leurs études : 28% en master professionnel, 56 % en master recherche et 5% en école d'ingénieurs dans les domaines de la pharmaceutique, recherche clinique ou marketing (20%) ; de la physiopathologie, des neurosciences intégrées (19%) : en management de la santé (15%).</p> <p>Les étudiants de L3 SSE poursuivent en master management de la santé, de la sécurité et de l'environnement (MSSET) de l'UPJV.</p> <p>Le document ne fournit pas les données chiffrées sur le suivi des étudiants poursuivant leurs études dans les universités hors UPJV.</p> <p>Le document ne donne pas de chiffre sur l'insertion professionnelle à plus long terme, post-master et post-doctorat. L'équipe pédagogique présente chaque année aux étudiants de L2 et L3 BHTS les débouchés et poursuites d'études possibles à l'UPJV et les possibilités de poursuite d'étude en dehors de l'UPJV sans préciser les flux d'étudiants dans les différentes universités.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>L'équipe pédagogique est constituée en majorité d'enseignant-chercheurs (n=11) ayant une activité de recherche dans un laboratoire labellisé; mais également, des ingénieurs et des techniciens de différentes plate-forme sont largement impliqués dans la construction des programmes de formation. Ces structures participent à l'accueil d'étudiants en stage.</p> <p>Il est à souligner que des TP sont réalisés dans les laboratoires de recherche pour les étudiants de la L2 BHTS et de la L3 BHTS.</p> <p>Une UE initiation à la recherche, obligatoire, comprenant un stage est proposée en S6. Les stages de L3 sont réalisés dans les laboratoires de recherche.</p> <p>L'organisation d'une journée de rencontres étudiantes pédagogie-recherche au pôle santé de l'université d'Amiens est une initiative à souligner pour rapprocher les étudiants des acteurs des métiers de la recherche dans les domaines des sciences pour la santé.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Les objectifs de la formation sont à vocation professionnelle à l'issue d'un master ou d'un doctorat.</p> <p>L'absence des fiches UE ne permet pas de définir les compétences spécifiques développées dans chaque UE. Dès la L1 des UE préparent au projet professionnel. En L3 BHTS l'UE « sensibilisation au monde du travail » présente une participation active et concrète des étudiants dans la poursuite de leur objectif professionnel ; la valeur de 4 ECTS atteste de l'importance de cette UE dans la formation de L3. La forte implication de l'équipe pédagogique du parcours-type L3 SSE est démontrée par la mise en place d'interactions entre étudiants et le milieu professionnel au cours de rencontres dans des colloques spécifiques. La fiche RNCP est bien renseignée et en adéquation avec la formation.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La licence SPS ne propose pas de projet dans les trois parcours type, quel que soit le niveau de licence L2 et L3.</p> <p>Un stage obligatoire dans chacun des parcours-type, est un élément très positif à signaler.</p> <p>Dans la L3 BHTS, un stage obligatoire d'un mois est intégré au cursus dans l'UE « Sensibilisation au monde du travail ».</p> <p>Ces stages d'une durée minimum de 4 semaines, sont majoritairement réalisés dans les laboratoires de recherche universitaires ou dans des services des centres hospitaliers (services cliniques ou transversaux : centres de recherche clinique, service biomédical...). Ce stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire et une soutenance orale devant un jury.</p> <p>La L3 SSE intègre la recherche de stage et la réalisation d'un stage d'une durée d'un mois ; mais en moyenne la durée des stages de L3 SSE est de 2,5 mois.</p> <p>Le parcours-type PRR comprend des stages cliniques du L2 au L3 en établissement de soins. Les lieux d'accueil des stagiaires ne sont pas précisés dans le document.</p> <p>La licence PRR, de par sa spécificité en masso-kinésithérapie, propose dès la L2 au semestre 4, un stage obligatoire d'initiation professionnelle validé par 2 european credits transfer system (ECTS) ; au niveau L3, 2 stages spécifiques d'une durée d'un mois sont proposés au semestre 5 dans des UE obligatoires validées chacune de 2 ECTS.</p> <p>Il est à mentionner qu'un kit stage est proposé aux étudiants comprenant, une aide à l'établissement de la convention, une aide à la recherche de stage, une aide à la rédaction du mémoire et à la préparation de la soutenance.</p>

<p>Place de l'international</p>
<p>Il est à remarquer que la licence SPS donne une part importante à l'enseignement de l'anglais. Des UE d'anglais obligatoires sont proposées à chaque semestre de la licence SPS. Une dynamique importante est mise en place pour favoriser l'ouverture des étudiants de L2 aux études à l'étranger que ce soit en Europe dans le cadre d'ERASMUS plus ou encore au Québec, USA... Pour favoriser les départs à l'étranger l'équipe pédagogique de la licence SPS a mis en place tout un ensemble d'éléments : réunions étudiants-DAI au sein de l'établissement ; entretiens individuels ; différentes réunions et rencontres avec des étudiants ayant effectués de telles études ; mise en place de cours de langues et préparation des étudiants aux tests (test of english for international communication (TOEIC)...) en vue de leur candidature au départ ; outils de rédaction de CV en langue étrangère... Malgré ces efforts, un faible nombre d'étudiants part effectuer un semestre à l'étranger.. En 2015-2016 les échanges internationaux ont enregistré, pour la licence SPS, 1 bourse pour le Québec ; 1 bourse ERASMUS+ pour l' université de Liège (Belgique) et l'accueil de 1 étudiant Espagnol.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Le recrutement est classique . Les primo inscrits sont majoritairement des bacheliers de Picardie. Une vingtaine d'étudiants PACES intègrent la L1 SPS en S2. L'entrée en L2 à Bac +1 validé, concerne soit les étudiants provenant de L1 sciences, de PACES validée ou de L1 STAPS ; mais également en réorientation d'institut universitaire technologique (IUT) génie biologique. L'entrée en L3 BHTS est permise pour les détenteurs de : L2 BHTS validé, de L2 SVT biologie validé, de BTS Anabiotech (sur dossier), de L2 classe prépa biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST)/Véto validé, de diplôme universitaire technologique (DUT) génie biologique validé. Pour la L3 parcours-type SSE le nombre de places est limité, il est ouvert aux étudiants de L2 BHTS, L2 sciences, DUT hygiène sécurité environnement (HSE) et tous DUT ou brevet de technicien supérieur (BTS) techniques et/ou scientifiques ainsi qu'aux étudiants de licence professionnelle désireux de réintégrer un cycle master. Les dispositifs d'aide à la réussite sont mis en place dès le L1 (tutorat, évaluation individuelle en début d'année) dans le cadre du plan « réussite en licence » (PRL). Il existe un soutien intersession proposant une révision en petit groupe et des séances de TP de rattrapage. En L2 un suivi des étudiants ayant échoués au PACES est organisé.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>La majorité des cours sont en ligne sur la plateforme de l'université pour l'ensemble des formations, L'insuffisance des TP est reconnue par l'équipe pédagogique dont la réponse est de proposer aux étudiants de s'inscrire à des « UE optionnelles » proposées par l'UFR des sciences présentant un volume de TP important. En L2 BHTS, l'UE « méthodes d'études des grandes fonctions » utilise la plate-forme didacticielle LabTutor Online permettant un apprentissage pratique, par l'enregistrement et l'analyse de leurs propres paramètres physiologiques et qui fonctionne grâce à des exercices vidéo, audio et des quizz. Des projets sur les apprentissages numérisés sous la forme de cours à distance avec formats électroniques des supports de cours et évaluation on-line, Massive On-line Open Courses (MOOC) est en cours de développement L'accueil des étudiants en situation de handicap est à souligner en terme de personne référente, de tiers temps supplémentaire pour les examens, et de tutorat entre étudiant valide et étudiant en situation d'handicap. Le document présenté ne mentionne aucun dispositif permettant la validation des acquis de l'expérience (VAE) à quelque niveau de la licence SPS, ce qui est regrettable. De même nous pouvons déplorer l'absence de lien avec la formation continue.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) de la licence SPS sont conformes à l'attendu à ce niveau de formation universitaire. Depuis 2015, 70% des UE intègrent une note de contrôle continu, dont le poids peut varier de 25 à 100% selon l'UE. En revanche, le document ne précise pas la répartition entre contrôle continu, évaluation terminale théorique, épreuve terminale pratique, pour chaque UE. Les MCC de la licence SPS sont communes à l'ensemble des six mentions de licence. Les modalités de contrôle des connaissances (MCC) ainsi que les modalités de compensation, validées par le conseil de gestion et avalisées en commission formation et vie universitaire(CFVU), sont présentées et expliquées à chaque rentrée. Elles sont présentées aux étudiants sous forme d'un affichage permanent. Les jurys d'examen sont composés de responsable de la mention, du responsable de l'année et de responsables d'UE. Les jurys d'examen se réunissent à l'issue de chaque session. Les responsables souhaitent réorganiser les modalités de compensation entre les trois blocs (UE tronc commun, UE outils, UE spécifiques) qui ne seront plus possibles.</p>

Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les compétences acquises à l'UPJV peuvent être intégrées dans un <i>E-portfolio</i> mis à disposition par le service numérique de l'université. Cette démarche de <i>E-Portfolio</i> est sur la base du volontariat de chaque étudiant. Excepté pour la licence PRR, le document ne précise pas les modalités de mise en place de cet <i>E-portfolio</i>.</p> <p>L'équipe pédagogique devrait inciter tous les étudiants dans le cadre des UE de « professionnalisation » à mettre en œuvre cet <i>E-Portfolio</i> dès la première année de licence (L1).</p> <p>L'équipe pédagogique semble sensibilisée à cette démarche et doit la développer et inciter les enseignants-chercheurs à la mettre en œuvre surtout dans le parcours-type BHTS. Pour cela l'équipe pédagogique peut s'appuyer sur les TP et les UE de stage qui dégagent les compétences professionnelles.</p> <p>Pour le parcours PRR, le <i>E-portfolio</i> est spécifique de la formation et peut être individualisé par rapport aux expériences des stages de la première année de licence (L2) et de la troisième année de licence (L3).</p> <p>Pour chaque UE, la liste des objectifs est listée mais n'est pas fournie dans le dossier. L'absence des fiches UE ne permet pas de définir les compétences spécifiques développées dans chaque UE.</p> <p>Il est regrettable que le supplément au diplôme modélisé pour chaque parcours ne soit pas fourni dans le document.</p>
Suivi des diplômés
<p>Depuis six ans, les équipes pédagogiques organisent la remise des diplômes permettant de revoir d'anciens étudiants et ainsi de connaître leur suivi en termes de poursuite d'études et/ou d'insertion professionnelle.</p> <p>Le document indique que, depuis cinq ans, une enquête prospective à court terme, soit à n+1 est organisée pour les étudiants du parcours-type BHTS. L'enquête de suivi porte sur la nature du devenir post-licence : insertion professionnelle, poursuite d'études, réorientation. En revanche, le document n'indique pas quel service ou organisme est chargé de l'enquête et qui l'organise.</p> <p>Le suivi à n+1 mis en place pour les diplômés des différents parcours-type de la licence SPS semble efficace dans la mesure où la grande majorité des étudiants poursuivent leurs études dans les masters dédiés dans l'offre de formation de l'établissement. Ainsi, les étudiants de L3 SSE poursuivent en master <i>Management de la santé, de la sécurité et de l'environnement</i> (MSSET), ceux de L3 PRR poursuivent en master <i>Ingénierie de la rééducation, du handicap et de la performance motrice</i> (IRHPM).</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>L'institut d'ingénierie de la santé (2IS) qui comprend trois parcours de licence et trois spécialités de Master, et dont l'objectif est de former des étudiants de cursus scientifique et technique dans différents champs d'intervention dans le domaine de la santé : <i>Biologie humaine, Recherche, Prévention, Santé publique et Rééducation</i>, s'est doté d'un conseil de perfectionnement (CP). Celui-ci est composé de 32 personnes : 8 membres du collège entreprise, 11 membres du collège institutionnel ; 11 membres du collège enseignants-chercheurs ; des étudiants dont le nombre n'est pas précisé.</p> <p>Le document ne précise pas si il y a un CP spécifique à la licence SPS.</p> <p>Le conseil de perfectionnement composé à 50 % de membres extérieurs, issus du monde socio-économique se réunit une fois par an, à la fin du dernier semestre pour évaluer les parcours-types.</p> <p>Le conseil de perfectionnement ne semble pas spécifique à la licence SPS, il intervient également pour le master <i>Santé</i>. Cette organisation peut être intéressante dans la mesure où il existe une continuité entre les licences de parcours type et les masters dédiés. En revanche, du fait que les parcours-type de cette licence intéressent des spécialités bien distinctes, à l'organisation d'un tel conseil de perfectionnement est critiquable.</p> <p>Le conseil de perfectionnement se réunit une fois par an, en fin du deuxième semestre de l'année universitaire en cours pour apprécier et conseiller sur les orientations et les choix pédagogiques ; l'adéquation entre les projets et l'environnement socio-économique. Il émet des avis et recommandations mais dont la mise en action n'est pas précisée dans le dossier.</p> <p>L'évaluation des formations par les étudiants a donné lieu à des modifications de contenu et de modalité pédagogiques : modification de programme, fusion d'UE, changement de contenu et d'intervenants, mise en place d'enseignements pratiques, recrutement d'intervenants extérieurs.</p> <p>De plus, il serait souhaitable que l'évaluation des enseignements du parcours PRR soit incluse.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La licence SPS présente des contenus originaux permettant une formation de qualité dans les trois parcours : BHTS, SSE et PRR.
- L'environnement scientifique et socio-économique local et régional est bien impliqué dans la formation.
- Le parcours BHTS est bien construit avec des UE transversales et d'ouvertures au monde professionnel intéressantes.
- Les effectifs en hausse montrent l'attractivité de cette formation quasi-unique en France.
- Le stage obligatoire en troisième année de licence (L3) dans les trois parcours

Points faibles :

- Le faible taux de réussite en première année de licence (L1).
- Les objectifs professionnels en sortie de la troisième année de licence (L3) BHTS, sont rares, insuffisamment identifiés et trop vagues.
- Les parcours-type BHTS et SSE ne présentent pas assez de travaux pratiques en regard de l'offre de formation et du devenir des étudiants.
- Faible taux d'étudiants partant à l'étranger.
- Pas de VAE, pas de lien avec la formation continue.

Avis global et recommandations :

La licence SPS propose une offre de formation de qualité portée par une équipe pédagogique bien équilibrée dans sa représentation entre les différents UFR, ainsi que la représentation de membres du monde socio-économique. La licence SPS s'insère complètement dans l'offre de l'UPJV et dans le nouveau champ *Sciences de la santé, du sport et du médicament*.

Cependant, l'augmentation du volume de TP ainsi que l'ouverture à la formation continue devraient être envisagée.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation

LICENCE MENTION SCIENCES POUR LA SANTE

Vos Réf C2018-EV-0801344B-DEF-LI180013893-018293-RT

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom du Directeur de l'Institut d'Ingénierie de la Santé à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, le directeur, les responsables de formation et moi-même tenons à vous faire part des observations suivantes :

Le rapport d'évaluation indique p.3 : « *objectifs professionnels insuffisamment identifiés* » :

La licence vise à former des techniciens de laboratoires, assistants de laboratoire, techniciens études et recherches, attachés technico-commerciaux dans le domaine médical ou pharmaceutique, techniciens HSE, animateurs HSE, techniciens prévention, assistants MK etc.

p.4 et point final : « nombre trop limité de TP » :

Une réponse partielle est fournie p.8 du rapport d'auto-évaluation. Nous pensons qu'il serait bénéfique d'augmenter le nombre de TP dans certains domaines d'études, particulièrement au niveau des techniques d'étude cellulaire ou moléculaire. Un nombre limité de TP est proposé dans ces domaines de façon optionnelle au regard du nombre de places disponibles. Pour l'immunologie, la physiologie, la métrologie des ambiances et les pratiques en physiothérapie (masso-kinésithérapies), de nombreux TP sont organisés.

p.4 : « positionnement national de la licence et origine des étudiants » :

La formation dispose d'un positionnement national original, voire unique en France : la structuration de la licence SPS avec une première année à l'UFR des Sciences (tronc commun avec SVT), la possibilité qu'offre cette licence pour les étudiants de PACES et/ou STAPS de se réorienter en intégrant la L2, les 3 parcours-type originaux et leur partenariat et mutualisation avec les écoles du CHU, notamment l'IFMK et la le positionnement d'un des parcours sur le thème de la prévention des risques santé-travail-environnement.

p.4 Manque renseignement précis « implications des intervenants extérieurs dans les UE spécifiques » :

Ces éléments sont précisés dans l'annexe « Modèle de tableau récapitulatif de l'équipe pédagogique pour une mention de licence », à la page 2 de l'annexe (professionnels).

p.5 : « la licence SPS ne présente pas de projet » :

En licence 3, BHTS prévoit un projet étudiant sur la connaissance du monde de l'entreprise dans le domaine santé et la connaissance des métiers de la santé. D'autres projets existent en cancérologie-virologie, en expérimentation animale (éthique) où les étudiants construisent leur projet par groupe de 3 à 6 en répondant à une problématique.

p.7 : suivi des diplômés :

Le suivi des diplômés de L3 est mis en place et assuré par le responsable de l'année L3 avec du secrétariat.

p.7 : avis et recommandations du conseil de perfectionnement :

Ils font l'objet d'une analyse et de discussions par l'équipe enseignante dans le cadre des réunions pédagogiques. Ils sont ensuite mis en œuvre par les responsables des années de licence dans la mesure du possible.

p.8 : pas de VAE, pas de lien avec FC :

Ces éléments n'ont pas été présentés dans le dossier mais existent. Dans le parcours-type L3 SSE durant le dernier contrat 2012-2017, 10 contrats de formation continue ont été mis en place, qui ont suivi la totalité ou une partie du programme (infirmières, technicien de métrologie, ergothérapeute, technicien HSE, manipulateurs en électroradiologie, techniciens qualité...)

Dans le parcours PRR, des passerelles viennent d'être mises en place depuis 2016 principalement pour une entrée en L2. Elles permettent à des professionnels DE (infirmiers(ères), podologue...) et à des étudiants diplômés d'une licence STAPS ou Sciences-Technologies-Santé d'intégrer le parcours-type PRR (3 places par an) en L2.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**



Mohammed BENLAHSEN